

Commentaire

Anthropologie, environnement : de l'abstention à la cécité

Florent Kohler

Anthropologue, CREDA, UMR7227, Université de Tours, France

L'article intitulé « Diversité culturelle et diversité biologique : une approche critique fondée sur l'exemple brésilien », publié dans un précédent numéro de *NSS*¹, m'a valu quelques réactions auxquelles il me semble légitime d'apporter des éclaircissements.

Qu'un article suscite un débat, c'est flatteur, aussi circonscrit soit ce dernier, et il ne me viendrait pas à l'idée de justifier point par point les éléments que j'avance ou d'écarter toutes les objections. Il faut laisser place à la discussion, et c'était là mon objet principal en publiant mes remarques au sujet de la relation ambiguë des humains aux aires protégées.

Je souhaite d'abord clarifier ma position épistémique, dans la mesure où je ne suis pas quelque représentant des sciences dures, mais un anthropologue de profession, qui fréquente non seulement des populations traditionnelles, mais aussi d'autres anthropologues sur le terrain, au labo, dans les colloques, séminaires et congrès, et dans les événements qui ponctuent nos vies sociales. Que je porte un regard sur mes pratiques et sur celles de mes confrères me semble relever de l'exercice même de notre profession.

Puis, il convient d'écarter le calice d'une supposée naïveté : j'ai maintes fois entendu, lorsque j'exposais cette idée d'une analogie trop forcée entre diversité culturelle et bonne santé environnementale, l'argument selon lequel « personne ne serait dupe » d'un tel discours. Or, je n'ai jamais prétendu que mes confrères seraient dupes des propos éco-chamaniques ou de l'impact réel de certaines pratiques de chasse, de pêche ou de mise en culture. Mais, si aucun d'entre nous n'est dupe, pourquoi saupoudrer nos articles de pétitions de principe selon lesquelles il y aurait, de fait, homologie, interdépendance,

ou quelque autre synonyme, entre cosmologies, pratiques traditionnelles et maintien de la biodiversité, comme le fait Appadurai à Johannesburg² ? C'est notre position publique qui est problématique, et non le fait que nous serions dupes ou non de discours affranchis de leur contexte.

Autre point qui n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante : c'est le manque de compétence – et d'abord le manque d'intérêt – de nombre de représentants des sciences humaines et sociales dans le domaine des systèmes naturels, qui les amène à proposer des solutions bancales, par exemple lorsqu'il s'agit de faire un état des lieux environnemental ou d'évaluer l'impact réel d'une pratique. Or, nous savons pertinemment que nous sommes souvent amenés à nous prononcer, en tant qu'experts ou consultants, auprès d'organismes publics et des médias, sur des projets d'aménagements territoriaux ou de concession de droits fonciers particuliers. Un surcroît de connaissances permettant à notre expertise d'embrasser tous les niveaux qui doivent être pris en considération ne me paraît pas une exigence aberrante. À défaut de connaissances propres, on peut au moins s'en remettre à des personnes compétentes – écologues, biologistes ou équivalents –, d'où mon insistance sur les questions de coopération entre les disciplines.

Dernier point qui demande un éclaircissement spécifique : la question dite du « moindre mal ». Je partage l'avis général selon lequel une communauté traditionnelle ou autochtone provoque moins de dégâts, et avec bien plus de légitimité, qu'une concession à une entreprise forestière, minière, agricole ou de production d'énergie. Cela va de soi et je ne le remets pas en cause.

¹ Cf. *Natures Sciences Sociétés*, 19, 2 (2011) : article, pp. 113-124 ; commentaires de Florence Pinton, pp. 125-128, et de Frédéric Thomas, pp. 129-132.

Auteur correspondant : florent.kohler@gmail.com

² Appadurai, A., 2003. Diversité et développement durable, in Unesco, *Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable : table ronde de haut niveau organisée conjointement par l'Unesco et le PNUE le 3 septembre 2002 à Johannesburg à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable*, 16-19.

J'observe simplement un phénomène inquiétant, globalisé, et à double détente, de protection d'espaces naturels dans le cadre d'une politique de préservation de la biodiversité, suivie quelques années plus tard, et avec notre complicité, d'un déclassement de ces zones protégées au profit d'activités humaines réputées durables, sans autre forme de procès. On l'a vu en France comme au Brésil. C'est donc notre engagement

humaniste, au sens étroit du terme, aux dépens de l'environnement, qui pose problème : si l'impact des mégaprojets est supérieur à celui de groupes humains éparpillés, pourquoi ne pas nous élever contre les mégaprojets, plutôt que de contribuer à ce jeu de dominos qui consiste à pousser les populations traditionnelles en lisière des zones développées, jusqu'à mordre ou recouvrir les dernières aires protégées ?